

Apport social du tourisme associatif dans les territoires

Rapporteurs :

M. Jacques CHAUVIN, Directeur de la Centrale de réservation de Vacances pour tous,
M. Jean-Marc Mignon, Délégué général de l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT)

Note de synthèse

Les objectifs :

Le tourisme est certainement une activité économique et productrice de richesse, mais il est aussi un facteur de socialisation et de développement local.

Plus de 40 % des équipements du tourisme associatif recensés au sein de l'Union Nationale des Associations de Tourisme sont situés en milieu rural ou en moyenne montagne.

Des territoires isolés et peu habités où le risque d'exode est toujours présent et où les collectivités locales sont parfois impuissantes vis à vis de nouvelles exigences de la population.

Qu'apportent les équipements du tourisme social et associatif à ces territoires ?

Des touristes bien sûr, mais pas seulement.....

Centres de loisirs, haltes-garderies, restauration scolaire, accueils de personnes en difficulté sociale, mis à disposition d'équipements sportifs, figurent parmi les services proposés par les équipements du tourisme associatif aux populations locales.

Il s'agit d'une multitude de prestations qui contribue à améliorer les conditions de vie des populations locales et à animer les territoires.

Cette étude se propose justement de mettre en évidence un côté méconnu de l'activité touristique: comment la présence d'un équipement contribue au maintien de la vie d'un territoire et à son développement.

- effectuer un recensement représentatif des typologies d'actions mises en place par les équipements associatifs
- mettre en valeur les retombées sociales de ces actions
- faire émerger les éléments principaux qui déterminent la réussite ou l'échec de ces actions, dans une perspective de développement.

La méthodologie :

Suite à l'envoi d'un premier questionnaire, vingt équipements ont été sélectionnés pour leur représentativité au niveau de la diversité géographique et du type d'actions mises en place.

Cinq typologies principales d'actions ont été identifiées :

- L'hébergement social (hébergement temporaire de personnes en difficultés, hébergement de personnes âgées, internat, etc.)
- La fourniture de services (restauration scolaire, préparation des repas pour les personnes âgées, etc.)
- L'accès aux infrastructures pour la population locale (accès aux équipements sportifs, accès aux manifestations culturelles, etc.)
- Les prestations sociales (organisation du centre de loisirs, de halte-garderies, participation aux programmes de réinsertion professionnelle, etc.)

- Les impacts sur la vie locale (création ou maintien d'emplois, création ou maintien de commerces, maintien des Services Publics, etc.)

Les résultats de ces entretiens ont fait l'objet d'une analyse qualitative, articulée autour de quatre axes :

- Les contraintes juridiques et administratives.
- L'action « sociale » et le tourisme : une cohabitation possible ?
- Les équipements et les territoires : quelles relations ?
- Les partenariats : complexité et richesse d'un mode opératoire incontournable.

L'analyse permet de mettre en évidence le rôle des équipements du tourisme associatif dans le développement et la vie des territoires, mais également les difficultés et les limites de leurs pratiques.

La problématique :

L'**intégration** aux dynamiques locales, que ce soit d'un point de vue économique ou social, est une priorité (historiquement fondée) pour les équipements du tourisme social et associatif. Par ailleurs, la présence des équipements, surtout en milieu isolé, dynamise les territoires et parfois représente l'élément clé pour leur survie.

- L'intégration des équipements aux territoires et la bonne réussite de leurs initiatives, ne dépendent pas seulement de la volonté des responsables ou des valeurs desquelles ils s'inspirent. Les **relations de partenariat** avec les autres acteurs du territoire (collectivités locales, population, associations, services sociaux) sont essentielles. Ces relations, complexes et parfois ambiguës, sont très difficiles à cerner. Le manque de clarté dans la définition des rôles, des objectifs et des intérêts de chacun, provoque parfois des situations équivoques et des mécontentements.

L'**apport** des équipements n'est pas purement « économique ». L'évolution de la société dans les 50 dernières années a créé de nouveaux besoins, rapidement devenus indispensables. Les communes plus petites et plus isolées ne sont pas toujours en capacité de fournir une réponse à ces nouvelles exigences. La prise en compte de ces besoins (restauration scolaire, pensionnat pour étudiants, fourniture des repas pour les personnes âgées, multi-accueils, etc.) par les équipements a certainement contribué à freiner l'exode rural, et le déclin de certains territoires. En ce qui concerne les enfants, par exemple, l'organisation des halte-garderies, de la restauration scolaire et des centres de loisirs, permet de « fixer » les enfants dans la commune et par conséquent de les maintenir à l'école publique locale. Sans ces « services », les parents seraient dans l'obligation de scolariser les enfants dans d'autres communes. La prise en charge des personnes âgées constitue un autre type d'exemple. Beaucoup de villages de vacances, en partenariat avec les organisations sociales spécialisées proposent des prestations qui visent à améliorer les conditions de vie de ces personnes: fourniture de repas et possibilité de regroupement des personnes âgées isolées pendant l'hiver.

Les prestations offertes par les équipements ont également permis le maintien de certains services publics : la présence d'un restaurant scolaire au sein d'un équipement, par exemple permet le fonctionnement de l'école.

Dans le même temps, l'opportunité de diversifier leurs activités, permet aux équipements de prolonger leur période d'ouverture et d'optimiser leurs infrastructures.

Les **cadres juridiques et les démarches administratives** pour la mise en place de certaines initiatives (comme le multi-accueil et la restauration collective), sont perçues comme un obstacle parfois insurmontable. Dans certains territoires, seule la flexibilité et l'ingéniosité des autorités locales compétentes rendent possible la mise en route ou le maintien d'actions utiles à la collectivité, mais très contraignantes sur le plan juridique.

L'attitude conciliante des administrations est le résultat d'un échange ouvert et régulier avec les équipements et les bénéficiaires des services offerts.

Tous les exemples nous indiquent qu'une **analyse strictement économique** n'est pas suffisante pour décrire et évaluer la complexité des actions menées dans un territoire. Par conséquent les modalités d'intervention ne peuvent pas faire référence exclusivement aux logiques de rentabilité immédiate et sectorielle de la loi du marché.

Le **dialogue** entre les différents acteurs d'un même territoire paraît être l'élément indispensable pour le bon déroulement des partenariats et des initiatives dans tous les domaines. Les échanges ne peuvent pas se limiter aux négociations du démarrage d'une action, mais doivent devenir des étapes incontournables tout au long de l'intervention. Des bilans réguliers peuvent faire émerger les difficultés, indiquer des tendances et permettre la redéfinition des objectifs et des rôles.

- une véritable **reconnaissance « politique »** de la part des institutions, du rôle « social » des équipements du tourisme associatif, contribuerait à clarifier leur position et à orienter leurs actions.

Le fait d'être considérés comme des acteurs du développement local à part entière, donnerait aux équipements plus de légitimité et de poids dans le dialogue avec les partenaires, mais aussi plus de responsabilité dans la définition des objectifs et des limites.

- L'**équilibre** entre activité touristique et engagement social n'est pas toujours facile à atteindre. La façon dont les équipements sont perçus localement est indicative : dans plusieurs cas les habitants ont tendance à les associer à leur rôle social plutôt qu'à leur vocation touristique. Parfois les activités complémentaires assument une place tellement importante dans le fonctionnement des équipements, que leur éventuelle suspension pourrait compromettre l'existence même du centre de vacances. Et, à l'inverse, l'interruption ou la limitation d'un certain nombre de services assurés par les équipements, peut nuire à la collectivité. Nous pouvons constater que si les objectifs et les limites de l'action complémentaire sont évalués et déterminés dès son lancement, et si cette action intègre une activité déjà saine, les effets sont positifs tant pour les équipements que pour les usagers.

- La volonté de **rencontre et d'échange** a été exprimée par tous les responsables d'équipements. Il ne s'agit pas d'une volonté de « transfert aveugle » des dispositifs ou des compétences, mais d'une mise en valeur des spécificités des uns et des autres. Le partage d'expériences, dans un contexte formel, pourrait par ailleurs représenter la première étape vers la reconnaissance du rôle social des équipements du tourisme associatif.

Les préconisations :

- l'organisation d'une **rencontre entre directeurs d'équipements** autour du thème des pratiques sociales des structures touristiques dans leurs contextes territoriaux
- l'organisation d'un **centre de ressources**, où mutualiser les expériences, faire converger les informations et permettre les échanges.
- l'organisation de temps de **rencontres formels** entre les acteurs du tourisme associatif, les collectivités territoriales et les institutions administratives et politiques. Ces espaces de dialogue pourraient être l'occasion d'améliorer la communication entre partenaires et de faire émerger des projets politiques s'inscrivant dans une logique de développement durable des territoires.
- Une réflexion autour des **contraintes juridiques et administratives** qui freinent le développement des actions sociales mises en place par les équipements. L'assouplissement de certaines règles et la mise en place d'un accompagnement technique et juridique pour les responsables des équipements, permettraient le maintien de services fondamentaux pour la collectivité.
- Une réelle **reconnaissance** de la fonction sociale des équipements du tourisme associatif qui permettrait une définition plus précise des rôles et une mise à disposition des moyens techniques et financiers pour la conduite d'actions sociales.

Contacts :

Jacques Chauvin
jchauvin@laligue.org

Jean-Marc Mignon
Jm.mignon@unat.asso.fr

conseil national du Tourisme
2, rue Linois 75015 Paris
fax : 01 44 37 38 41
cnt@tourisme.gouv.fr